

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES****I) Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Lycée E. HEMINGWAY – 98, Av Jean JAURES – 30910 NIMES Cedex 2

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur du lycée

Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée.

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Durée du marché :

Le marché commencera le **01/09/2019 jusqu'au 31/08/2020**

IV) Objet du marché :

Le marché a pour but la fourniture de papier de reprographie.

V) Description des fournitures ou prestations :

Marché à bon de commande pour la fourniture de papier blanc :

- ramettes format A4 80g
- ramettes A3 blanc 80g

Délai de livraisons sous 24 heures

Le marché sera passé pour une durée d'un an, à compter du **1 septembre 2019**, avec prix fermes et définitifs sur la période.

La proposition devra être accompagnée d'échantillons.

Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès M. TRIBILLAC, Adjoint Gestionnaire; tel 04 66 04 93 72 ; fax 04 66 04 93 79, adresse électronique : gest.0300027s@ac-montpellier.fr ou de Mme IRLA tel: 04.66.04.89.10

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être parvenues au service Intendance du Lycée E. HEMINGWAY ou déposées sur la plateforme AJI au plus tard **29 mai 2019 à 12h** Les enveloppes comporteront obligatoirement la mention:

**« PAPIER »
-NE PAS OUVRIR-**

VII) **Contenu des offres** : L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution
- la proposition tarifaire ci-joint dûment remplie et signée.

VIII) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- **Qualité du papier 40%**
- **Prix 40%**
- **Service 20%**

IX) **Délai de validité des offres** : 30 jours.

X) **Prix et règlements des comptes** :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison et éventuellement au montage ou à l'installation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XI) Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XII) Délai d'exécution: Les prestations ou fournitures devront être exécutées dans un délai de 1 jour à compter de la réception du bon de commande.

XIII) Notification : le marché sera notifié au titulaire le **12 juillet 2019** au plus tard ; Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site mapa30.org.

A Nîmes, le 09 mai 2019
Frédéric PAGNEUX,
Le Proviseur
Proviseur, responsable des marchés

